

Ecole Primaire Dannemarie sur

Crête

1 Rue du Quetis

25410 Dannemarie sur Crête

...

☎ 03 81 58 68 33

✉ ecole.dannemarie@ac-besancon.fr

Équipe enseignante :

Directrice :

Mme Baverel

Adjoints :

Mme Mongin

Mme Jamaigne

Mme Bohy

Mme Borey

Mme Da Silva

Mme Poux

Mme Coeurdevey

Mme Prudhomme

Mme Quivogne

M Stefanetti

M Bourgeois

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire

2020/2021

L'ÉCOLE

- **Horaires de l'école :** LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI :

- 8h15 – 11h30
- 13h45 – 16h30

L'accueil a lieu 10 minutes avant, le matin et l'après-midi.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Effectifs :

L'école totalise 196 élèves répartis comme suit :

Mmes MONGIN/ DA SILVA classe 1 PS/MS	23	Mmes COEURDEVEY classe 6 CE1	20
Mme POUX classe 2 MS/GS	23	Mme QUIVOGNE/ Mme PRUDHOMME classe 7 CE2	27
Mme BOHY classe 3 GS	24	M BOURGEOIS classe 8 CE2/CM1	26
Mme JAMAIGNE classe 4 CP	13	M STEFANETTI/Mme BAVEREL classe 9 CM2	27
Mme BOREY classe 5 CP	13		



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir impérativement prévenir le matin même par téléphone (**03 81 58 68 33** pour l'élémentaire et **03 81 58 61 59** pour la maternelle) puis confirmer ultérieurement par écrit en fournissant le motif et/ou le certificat médical.

ADMINISTRATIF

Relations parents/enseignants :

- Site internet :

De nombreuses informations sont publiées sur le site internet de l'école, en vous abonnant, vous recevrez un mail à chaque parution d'articles. <http://prim-dannemarie-sur-crete.ac-besancon.fr/>

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence (accompagnées si possible d'un justificatif).
- Les changements de coordonnées ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.

IMPORTANT : Merci de bien vérifier que nous avons une adresse mail correcte sur la fiche de renseignement.

Le « Pack de rentrée » :

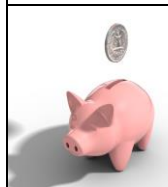
Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter.

- Fiche de renseignements à relire attentivement, **merci de faire les modifications nécessaires en couleur ou de les surligner**/fiche urgence/autorisation emprunt bibliothèque/autorisation photo

Assurance scolaire :

Vous devez fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré **à la fois en responsabilité civile et en individuelle**

corporelle ou souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial (le dépliant d'adhésion MAE/FCPE propose cette assurance scolaire).



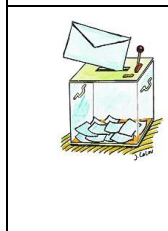
Coopérative scolaire :

La coopérative sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun

Pour l'année 2020-2021 la participation demandée aux familles est fixée comme suit :

- 1 enfant : 20 euros.
- 2 enfants (et plus) : 15 euros par enfant

Elle est à régler en début d'année scolaire soit par chèque (ordre : *coopérative scolaire*) ou en liquide.



Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections auront lieu le vendredi 9 octobre 2020

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la directrice la plus rapidement possible et avant la fin septembre.

Il faut 2 représentants de parents par classe.

ORGANISATION LIEE AU CONTEXTE SANITAIRE

Le protocole sanitaire du 26 août comportant peu de directives et la situation sanitaire évoluant chaque jour, l'équipe enseignante a fait le choix de mettre en place une organisation « stricte » pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et des enseignants y compris avec une circulation du virus qui serait plus active qu'elle ne l'est à ce jour. Les élus du syndicat scolaire et la directrice du périscolaire ont participé à cette organisation afin que les différents temps de l'élève soient gérés de manière "cohérente".

Température : aucun enfant ne pourra venir à l'école avec de la fièvre (quel que soit le diagnostic médical). En cas de fièvre et/ou de symptômes COVID pour un enfant présent à l'école, nous vous demanderons de venir le chercher rapidement et nous préviendrons l'ARS qui mettra en œuvre le protocole COVID. (voir le flyer du ministère).

Les parents doivent nous déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer.

3 portails pour les entrées et sorties (voir la photo à la fin du document)

Portail maternelle : classes 1,2,3

Portail élémentaire entre les bâtiments de la maternelle : classes 8 et 9

Portail élémentaire habituel : classes 4,5,6,7

Jusqu'à nouvel ordre les parents ne rentrent pas dans l'école - exceptés les parents des PS qui devront être masqués et se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'école –

Le chemin d'accès aux portails de l'élémentaire est réservé aux élèves et aux membres de l'équipe enseignante au moment des entrées et des sorties.

Les accompagnateurs des élèves veillent à ne pas prolonger leur présence devant l'école aussi bien aux entrées qu'aux sorties.

Masques : En présence des élèves tous les adultes de l'école portent le masque à l'intérieur des locaux mais aussi à l'extérieur.

Tous les adultes (parents, nounous...) portent le masque devant l'école.

Récréations :

La distanciation physique n'est plus requise mais pour éviter le brassage

- 3 zones sont prévues dans la cour maternelle, une par classe.
- 3 zones sont prévues dans la cour de l'élémentaire, les classes sont par binômes dans chacune des zones. (classes 4 et 5/ classes 6 et 7 / classes 8 et 9)

Les jeux de ballons sont autorisés, l'accès à la structure de jeux de maternelle se fera pour une classe sur une journée...

Cantine :

Le 1^{er} service de cantine regroupe les élèves des classes 1,2,3, 4 et 5 (maternelle + CP).

Le 2nd service regroupe les élèves des classes 6, 7, 8 et 9 (du CE1 au CM2)

Les élèves sont placés à table en fonction de leur classe, ils ne changent pas de place.

Aération : les classes seront aérées au moins 15 minutes et 4 fois par jour : avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, à midi et le soir

Salles de classe : les enfants sont espacés le plus possible, en fonction de leur nombre et de la taille des classes et du mobilier disponible.

Lavages de mains : Les élèves se laveront les mains plusieurs fois par jour :

- En arrivant à l'école
- Après être passé aux toilettes

- Après les récréations en élémentaire
- Avant de manger à la cantine
- **En arrivant à la maison pour ceux qui ne sont pas pris en charge par la garderie**, à l'école pour ceux qui restent à la garderie.

Numéro gratuit d'information sur le coronavirus : 0 800 130 000

INFORMATIONS DIVERSES

Les activités pédagogiques complémentaires (ou APC) :

Les « Activités Pédagogiques Complémentaires ou APC » commenceront début octobre.



Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire :

- En maternelle, tous les jours.
- En élémentaire, jours communiqués par les enseignants.

Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là.



Matériel :

Les élèves d'élémentaire doivent toujours être en possession du petit matériel (colle, stylos, règle...).

Les livres confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir et de veiller au soin porté par votre enfant.

Tout livre détérioré ou perdu vous sera facturé.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.

Vacances scolaires :

L'Académie de **BESANCON** se trouve en **zone A**.



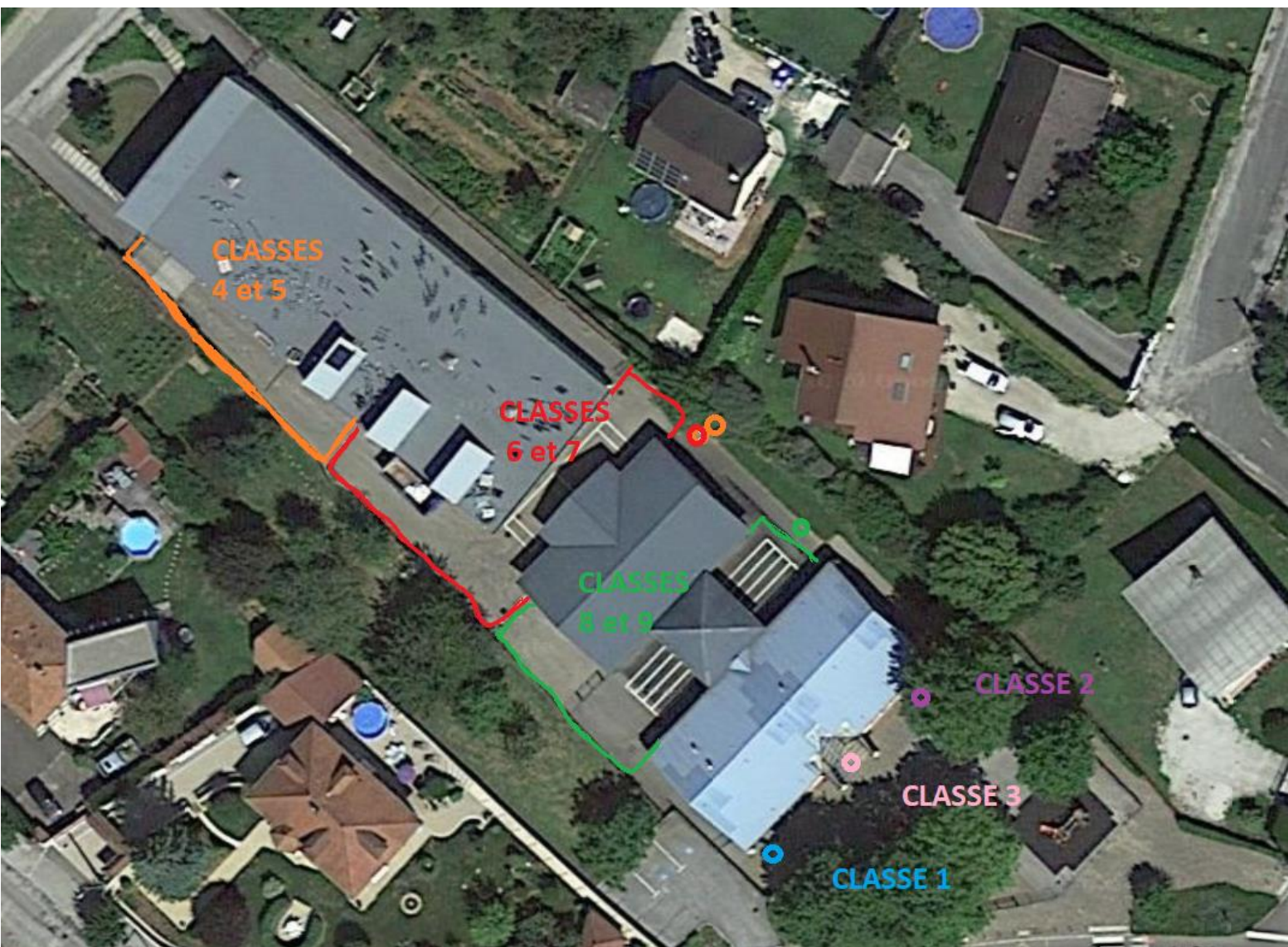
	Fin des cours	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2020		mardi 1er septembre 2020
Vacances de la Toussaint 2020	samedi 17 octobre 2020	lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël 2020	samedi 19 décembre 2020	lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver 2021	samedi 6 février 2021	lundi 22 février 2021
Vacances de printemps 2021	samedi 10 avril 2021	lundi 26 avril 2021
Grandes vacances d'été 2021	mardi 6 juillet 2021	

Jours fériés :

Armistice	Mercredi 11 novembre 2020	Victoire 1945	samedi 8 mai 2021
Lundi de Pâques	Lundi 5 avril 2021	Ascension	du 12 mai au 16 mai 2021
Fête du travail	Samedi 1 ^{er} mai 2021	Lundi de Pentecôte	Lundi 24 mai 2021

Règlement intérieur : Le règlement intérieur va être mis en ligne sur le site de l'école et, pour des raisons écologiques et économiques, sera remis en version papier uniquement à ceux qui en font la demande. Merci de bien vouloir le lire et de signer le mot attestant votre engagement à le respecter qui vous sera donné dans le cahier de liaison.

La directrice et l'équipe pédagogique



Les différentes zones de récréation et portails selon les classes

Précisions Pour la maternelle :

Entrée classe 1 : avec les parents qui passent par le portail de la maternelle

Entrées classes 2 et 3 : entrée des élèves sans les parents portail maternelle (ou lorsqu'il fera mauvais temps aux points indiqués sur la photo)

Sorties classes 1, 2 et 3 : aux points indiqués sur le plan ou au portail si le temps le permet

Merci aux parents de penser à communiquer toutes ces informations aux nounous.